



Diplôme d'Etat de Cadre de santé *Diplômés de 2014*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif

d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les première et deuxième vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, présentée ci-après, porte sur les diplômés de 2014, soit 1 594 personnes.



LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2015 s'est déroulée de juillet à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, forme de la formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2015, **quelques évolutions** :

- ✓ une interrogation portant sur les seuls **diplômés** et non sur l'ensemble des présentés à l'examen,
- ✓ des informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation **collectées**, lorsque cela était possible, **auprès des instituts de formation** (pour 18 des 31 sites),
- ✓ une enquête biannuelle qui devient **annuelle** et portant sur la situation détaillée 12 mois après la sortie de formation, complétée de quelques questions sur un emploi éventuel occupé entre temps (type de contrat, de poste ...).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2014, une session d'examen s'est déroulée pour la formation de cadre de santé (juin). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 1 an, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2013.

15 des 17 diplômés interrogés ont répondu aux questionnaires à 12 mois, soit un **taux de réponse de 88%**, supérieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (52%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (52% soit 648 enquêtés pour 1 244 sortants).

Les effectifs enquêtés à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe, du COTEF de formation et éventuellement de la session d'examen**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation



LE PROFIL DES ENQUÊTÉS

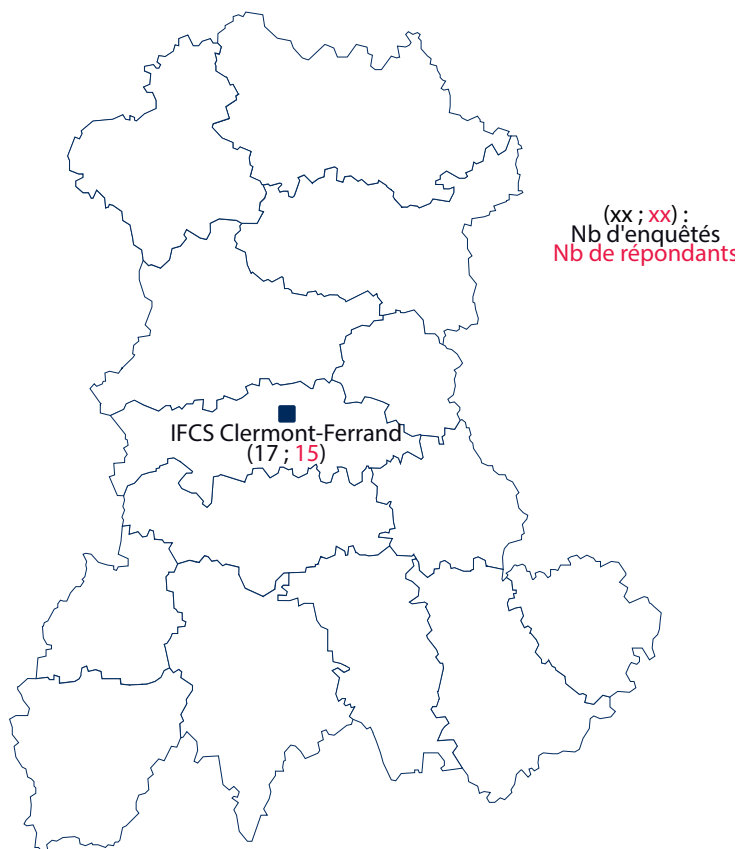
 77%  23%

Le public des enquêtés est majoritairement féminin.

La totalité des enquêtés a plus de 30 ans*.

Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?

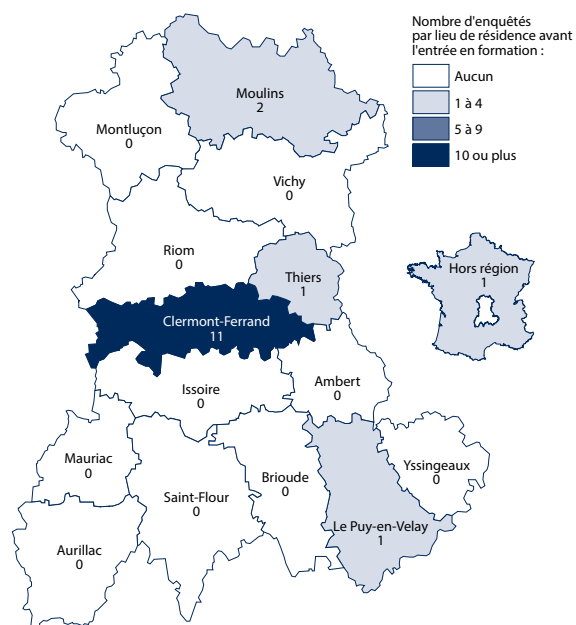
Un seul institut (IFCS) propose la formation de cadre de santé en Auvergne (COTEF de Clermont-Ferrand).



* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge estimé à l'entrée est de 1 an inférieur.

LA SITUATION DES ENQUÊTÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



66% des enquêtés résidaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand avant leur entrée en formation de cadre de santé. 26% résidaient sur un autre COTEF et 8% hors région.

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

La totalité des enquêtés étaient actifs, salariés ou professions libérales, exerçant dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?

Tous les enquêtés étaient titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au bac avant leur entrée en formation. Cette prépondérance du niveau 3 ou supérieur est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 53% de titulaires de DE d'infirmier, 28% de DE de manipulateur ERM et 13% de DE d'infirmiers spécialisés. A l'entrée en formation, 85% des enquêtés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis plus de 10 ans (en moyenne depuis 10,7 ans).

LA SITUATION DES ENQUÊTÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

La totalité des enquêtés avaient le statut de salarié pendant la formation.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

92% des enquêtés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne, sous la forme d'une rémunération employeur.



LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

92% des enquêtés étaient en emploi 12 mois après la formation (16 personnes), soit un taux d'emploi en retrait de 1 point par rapport à celui de l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

95% des enquêtés exerçaient le métier de cadre de santé.

Quel était leur statut professionnel ?

La totalité des enquêtés étaient en emploi stable* (*versus* 47%), 78% étant titulaires ou stagiaires de la fonction publique.

Quelle était la durée du contrat ?

85% des enquêtés occupaient un emploi à durée indéterminée (41% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires), les autres un contrat à durée non précisée (CTI).

Quel était le temps de travail ?

93% des enquêtés exerçaient une activité à temps plein contre 92% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

Le temps partiel est choisi par la seule personne concernée.

Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?

85% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement hospitalier.

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

91% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de plus de 50 salariés, 78% dans une structure de 500 salariés ou plus .

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

88% des enquêtés déclaraient gagner plus de 1 800 euros nets mensuels (12% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires).

Le salaire net mensuel moyen est de 2 161 €, supérieur de 606 € (soit +39%) à celui perçu par l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires (1 555 €).

* : CDI, stagiaires/titulaires de la FP, professions libérales

LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?

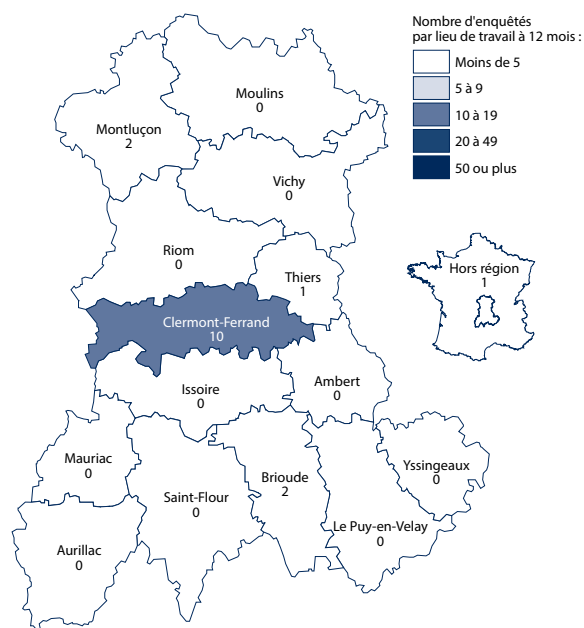
93% des enquêtés ont obtenu leur emploi moins de 3 mois après leur sortie de formation (71% pour l'ensemble des formations sanitaires).

L'employeur précédent est le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (85% des citations) contre 17% pour l'ensemble des formations sanitaires.

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?

Quel était le lieu de travail ?

63% des enquêtés travaillaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 29% exerçaient sur d'autres territoires auvergnats.



Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

Aucun des enquêtés, en emploi 12 mois après leur diplôme, n'avait occupé d'autre emploi depuis sa sortie de formation (cf. individus en promotion professionnelle).

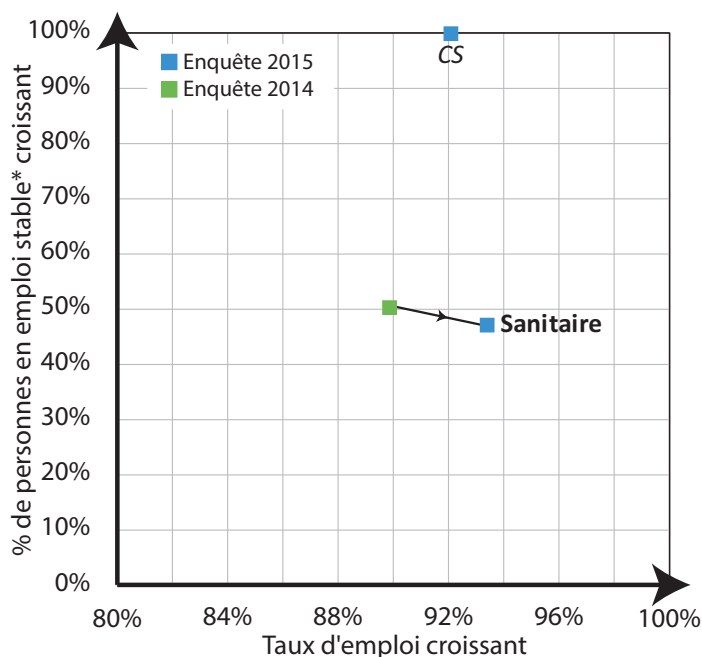


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

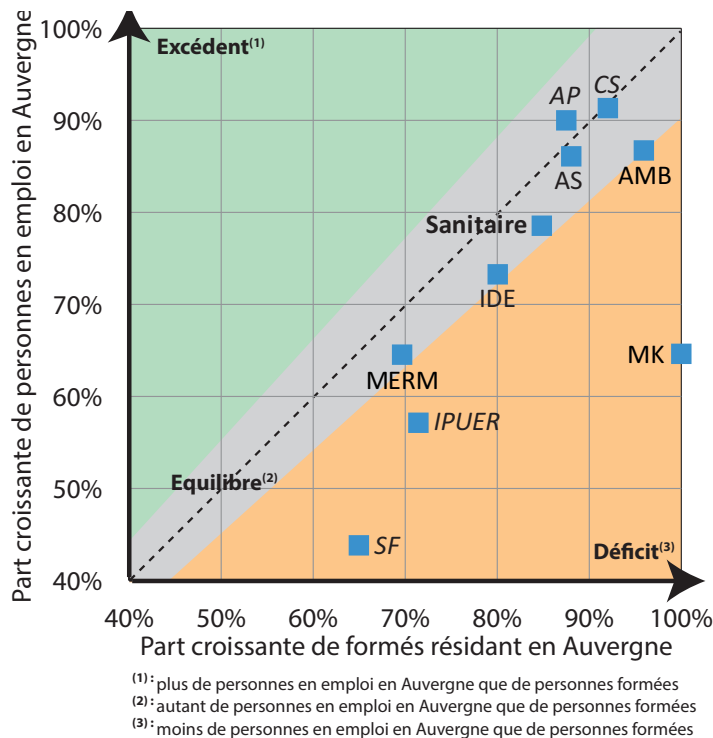
Les cadres de santé ont, comparativement à l'ensemble des diplômés de formations paramédicales et de sages-femmes, un taux d'emploi comparable mais une part d'emploi stable nettement supérieur (+53 points).

La situation des sortants de 2013 (enquête 2014) ne figure pas sur ce graphique car les effectifs répondants sont trop faibles.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour la région, le solde de cadre de santé est neutre. Ainsi, les formés étaient à 92% des résidents auvergnats et 91% d'entre eux sont restés travailler en Auvergne.



L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

GLOSSAIRE

CS : Cadre de Santé

FP : Fonction Publique

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

IBODE : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé
d'Etat

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

MERM : Manipulateur en électroradiologie médicale



Contact : CARIF OREF Auvergne

16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>

<http://www.pro.formationauvergne.com/>

Mail : oref@cariforef-auvergne.org

